

**DECLARATION INITIALE**  
**D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION** N° 15271\*0  
Article R512-47 du code de l'environnement

**1- DECLARANT**

**Personne morale**       **Personne physique** :     Madame     Monsieur

Nom

Raison sociale ou nom et prénoms pour une personne physique

Forme juridique       N° SIRET

Pour une personne morale

Le cas échéant

Adresse

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Pays, si le déclarant réside à l'étranger

Province ou région étrangère

Téléphone     Portable     Fax  (facultatif)

Courriel

**Signataire de la déclaration (pour une personne morale)**

Nom       Prénoms

Qualité

**2- INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT L'INSTALLATION**

N° SIRET

Enseigne ou nom usuel du site

**Adresse de l'installation :**  identique à celle du déclarant (mentionnée ci-dessus)

Si différente :

N° et voie ou lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Commune

Téléphone     Portable     Fax  (facultatif)

Courriel

**Description générale de l'installation** (présentation de l'activité exercée sur le site...):

STATION SERVICE : distribution et stockage de carburant à destination de véhicule moteur

Installation Gaz : stockages de gaz liquéfié en réservoirs mobiles

Installation ouverte public/ privative, en libre service sans surveillance (automate de paiement) / libre service avec surveillance

**Sur le site de l'installation, le déclarant exploite déjà au moins :**

- une installation classée relevant du régime d'autorisation :  Oui  Non

Si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Joindre une note précisant l'interaction ("connexité") de la nouvelle installation avec les installations existantes.

- une installation classée relevant du régime d'enregistrement :  Oui  Non
- une installation classée relevant du régime de déclaration :  Oui  Non

### 3- IMPLANTATION DE L'INSTALLATION

#### 3-1 CADASTRE ET PLANS

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs départements :

Oui  Non

Si oui, préciser les numéros des départements concernés :

L'installation est implantée sur le territoire de plusieurs communes :

Oui  Non

Si oui, préciser les noms des communes concernées :

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- **Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m,**
- **Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum,** accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

#### 3-2 PERMIS DE CONSTRUIRE

La mise en œuvre de l'installation nécessite un **permis de construire** :

Oui  Non

Si oui, le déclarant s'engage à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il adresse la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).

## 4 – NATURE ET VOLUME DES ACTIVITES

Numéro de la rubrique	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime <sup>1</sup> (D ou DC)
1435	2	Stations service	3500	m3	DC
4734	1-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution	88	t	DC

Les rubriques de la nomenclature des installations classées sont consultables sur le site internet AIDA : <http://www.ineris.fr/aida>

**Commentaires** (notamment, pour les rubriques de la nomenclature des installations classées dont la capacité est exprimée en « équivalent », préciser le détail des calculs) :

1- VOLUME ANNUEL : RUBRIQUE 1435 - Volume distribué en m<sup>3</sup>

Estimation du volume distribué : 3500 m<sup>3</sup>

2- STOCKAGES CARBURANTS : RUBRIQUE 4734- Masse distribué en Tonnes

Cuve 1 DE 120x m<sup>3</sup> : 10 m<sup>3</sup> E85 / 25 m<sup>3</sup> E10 / 20 m<sup>3</sup> SP98 / 55 m<sup>3</sup> GO / (10m<sup>3</sup> AdBlue)

DE - Double enveloppe avec détecteur de fuites

Soit un Total de : 88 Tonnes

Dont 41.5 T Essence

<sup>1</sup> D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.

## 5 – PRESENTATION DES MODES D'EXPLOITATION

### 5 - 1 MODES ET CONDITIONS D'UTILISATION, D'EPURATION ET D'EVACUATION DES EAUX RESIDUAIRES, EFFLUENTS ET DES EMANATIONS DE TOUTE NATURE

a) Prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée :

Oui  Non

Si oui, préciser le ou les modes de prélèvement de l'eau :

- |  |   |                      |
|--|---|----------------------|
| <input type="checkbox"/> réseau public de distribution d'eau :     | volume maximum annuel en m <sup>3</sup> : | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> milieu naturel (hors forage souterrain) : | volume maximum annuel en m <sup>3</sup> : | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> forage souterrain :                       | volume maximum annuel en m <sup>3</sup> : | <input type="text"/> |
| <input type="checkbox"/> de plus de 10 mètres de profondeur        |   |                      |
| <input checked="" type="checkbox"/> autres, préciser :             |   |                      |

Eaux de pluies

b) Rejet d'eaux résiduares issues de l'exploitation de l'installation classée :

Oui  Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des eaux résiduares :

- Eaux de ruissellements de la piste de distribution et de la piste de dépotage

Exutoire des eaux résiduaires :

- réseau d'assainissement collectif avec station d'épuration  
 milieu naturel ou réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

s'il y a traitement (ou pré-traitement) sur site des eaux résiduaires avant rejet, préciser le traitement :

Les eaux résiduaires seront traitées par un séparateur décanteur d'hydrocarbures afin de limiter le rejet en hydrocarbure à 5mg/l avant rejet dans le réseau collectif, il est également muni d'un obturateur automatique.

volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel en m<sup>3</sup> :

1500

Autres commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

Station d'épuration.

c) Epandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles :  Oui  Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des matières épandues :

Îlots PAC<sup>2</sup> faisant partie du plan d'épandage (pour chaque exploitant et/ou prêteur, préciser son nom, son numéro PACAGE<sup>3</sup> et les numéros d'îlots correspondants) :

Surface totale du plan d'épandage en ha (calculée sur la base de la SAU<sup>4</sup>) :

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N)

A1 : dont épandue sur les terres de l'exploitation (kg N)

A2 : dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (kg N)

B1 : dont produite sur l'installation (kg N)

B2 : dont provenant de tiers (kg N)

(A1+A2 = Q)

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) :

**d) Rejets à l'atmosphère (fumées, gaz, poussières, odeurs...) :**

Oui  Non

Si oui, préciser :

Origine et nature des rejets :

L'installation respecte les prescriptions de l'article 6.1 de l'arrêté du 15 avril 2010.

Les rejets à l'atmosphère répertoriés sur le site seront des vapeurs de carburants de seconde catégorie.

<sup>2</sup> PAC : Politique agricole commune

<sup>3</sup> Numéro PACAGE : il s'agit du numéro d'identification attribué à tout exploitant agricole pour sa déclaration PAC

<sup>4</sup> SAU : Surface agricole utile

S'il y a des dispositifs de captation ou de traitement sur site avant rejet, préciser :

La station va mettre en place sur les installations SP95/SP95E10/SP98, les systèmes de récupération de vapeur phase I (pour les vapeurs de COV - incluant le benzène - produites lors du dépotage) et phase II (pour les vapeurs produites lors de la distribution).

Autres commentaires sur les rejets à l'atmosphère :

Les systèmes mis en place permettent, comme le demande la réglementation applicable aux stations services à enregistrement, un taux de récupération minimal de 80 % pour la phase I et de 90 % pour la phase II.

## 5 - 2 ELIMINATION DES DECHETS ET RESIDUS DE L'EXPLOITATION

Types de déchets et résidus issus de l'exploitation et filière de valorisation ou élimination (préciser) :

Les boues d'hydrocarbures et résidus associés au fonctionnement des séparateurs d'hydrocarbures ,les déchets susceptibles d'être souillés par des hydrocarbures (gants, tissus ) sont considérées comme Déchets industriels Spéciaux (D.I.S.).

Ces déchets seront collectés par une société spécialisée agréée. L'opération d'entretien et le nettoyage des séparateurs aura une fréquence minimum annuelle.

Les déchets assimilables aux ordures ménagères laissés par les clients .

Les déchets assimilables aux ordures ménagères seront éliminés par la commune hebdomadairement.

Collecte des déchets par le service public de gestion des déchets :

Oui  Non



### 5 - 3 DISPOSITIONS PREVUES EN CAS DE SINISTRE

Capacité en eau pour la lutte contre l'incendie :

Prise d'eau sur le réseau incendie public

Autre (préciser) :

Présence d'une ou deux bornes incendies à distance réglementaire de l'installation.

Autres moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant (préciser) :

Mise en place d'un système d'extinction automatique avec détecteurs thermiques et avec une commande manuelle qui double cette action. Ainsi que des moyens de protection individuelle tel que couverture anti-feu et extincteur manuel.

Des consignes de sécurité sont affichés sur le site pour prévenir les secours..



## 7 – NATURA 2000

En référence notamment :

- aux rubriques de la nomenclature précisées au point 4 ci-dessus
- et aux listes mentionnées au III de l'article L414-4 du code de l'environnement (liste nationale ou listes locales définies par arrêtés préfectoraux),

le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 :

Oui  Non

Si oui, joindre votre évaluation des incidences Natura 2000.

## 8 – PRESCRIPTIONS APPLICABLES

Le déclarant confirme qu'il a pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des **éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation :

Oui  Non

Si oui, joindre votre demande de modification.

Fait à

le

Signature du déclarant



**DECLARATION INITIALE D'UNE INSTALLATION CLASSEE  
RELEVANT DU REGIME DE LA DECLARATION**  
Article R512-47 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

INTERMARCHE

31 RUE DE LA RIOTTIERE

49123

INGRANDES LE FRESNE SUR LOIRE

Départements concernés :

Communes concernées :

La mise en œuvre de l'installation nécessite un permis de construire : .....   
*Si oui, le déclarant s'est engagé à déposer sa demande de permis de construire en même temps qu'il a adressé la présente déclaration (article L512-15 du code de l'environnement).*

Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :

• une installation classée relevant du régime d'autorisation : .....   
*Rappel réglementaire : si oui, le projet est considéré réglementairement comme une modification de l'autorisation existante (article R512-33-II du code de l'environnement) et il sera soumis à l'avis de l'inspection des installations classées. Une note précisant l'interaction de la nouvelle installation avec les installations existantes a été jointe à la déclaration.*

• une installation classée relevant du régime d'enregistrement : .....

• une installation classée relevant du régime de déclaration : .....

Epandage de déchets, effluents ou sous-produits sur ou dans des sols agricoles : .....

Demande d'agrément pour le traitement de déchets (article L541-22 du code de l'environnement) .....   
*Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui dispose d'un délai de 2 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments pour refuser l'agrément ou imposer des prescriptions spéciales (article R515-37 du code de l'environnement).*

Le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000 : .....   
*Rappel réglementaire : si oui, le dossier d'évaluation des incidences sera soumis à l'avis du service préfectoral compétent et le déclarant ne peut pas réaliser son projet tant qu'il n'a pas obtenu l'autorisation au titre de Natura 2000. En l'absence de réponse de l'autorité administrative dans un délai de 2 mois à partir de la réception du dossier (l'éventuelle demande de compléments suspend le délai), le projet peut être réalisé au titre de Natura 2000 (article R414-24 du code de l'environnement).*

Demande de modification de certaines prescriptions applicables : .....   
*Rappel réglementaire : si oui, cette demande sera soumise à l'avis de l'autorité administrative qui statue par arrêté (article R512-52 du code de l'environnement). L'absence de réponse dans un délai de 3 mois à partir de la réception du dossier et des éventuels compléments vaut refus (décret n° 2014-1273 du 30 octobre 2014).*

**Installations classées objet de la présente déclaration :**

Numéro de la rubrique de la nomenclature des installations classées	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime <sup>1</sup> (D ou DC)
1435	2	Stations service	3500	m3	DC
4734	1-c	Produits pétroliers spécifiques et carburants c	88	t	DC

**Rappel réglementaire relatif au contrôle périodique :**

Les installations dont les seuils sont précisés dans la nomenclature sous le sigle « DC » (Déclaration avec Contrôle périodique) sont soumises à un contrôle périodique permettant à l'exploitant de s'assurer que ses installations respectent les prescriptions applicables (article R512-55 et suivants du code de l'environnement). Ces contrôles sont effectués à l'initiative et aux frais de l'exploitant par des organismes agréés (article L512-11 du code de l'environnement). La périodicité du contrôle est de 5 ans maximum, sauf cas particulier (article R512-57 du code de l'environnement). Le premier contrôle d'une installation doit avoir lieu dans les six mois qui suivent sa mise en service, sauf situation particulière précisée à l'article R512-58 du code de l'environnement.

Exception : l'obligation de contrôle périodique ne s'applique pas aux installations relevant de la déclaration lorsqu'elles sont incluses dans un établissement qui comporte au moins une installation soumise au régime de l'autorisation ou de l'enregistrement (article R512-55 du code de l'environnement).

**Les références des prescriptions générales applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées sont mises à disposition sur le site internet des préfectures concernées par l'implantation des installations :**

- prescriptions générales ministérielles<sup>2</sup>,
- éventuelles prescriptions générales préfectorales.

**Rappel réglementaire relatif aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation :**

Les prescriptions générales ministérielles sont applicables aux installations soumises au régime de déclaration incluses dans un site qui comporte au moins une installation soumise au régime d'autorisation dès lors que ces installations ne sont pas régies par l'arrêté préfectoral d'autorisation (article R512-50-II du code de l'environnement).

Déclarant :

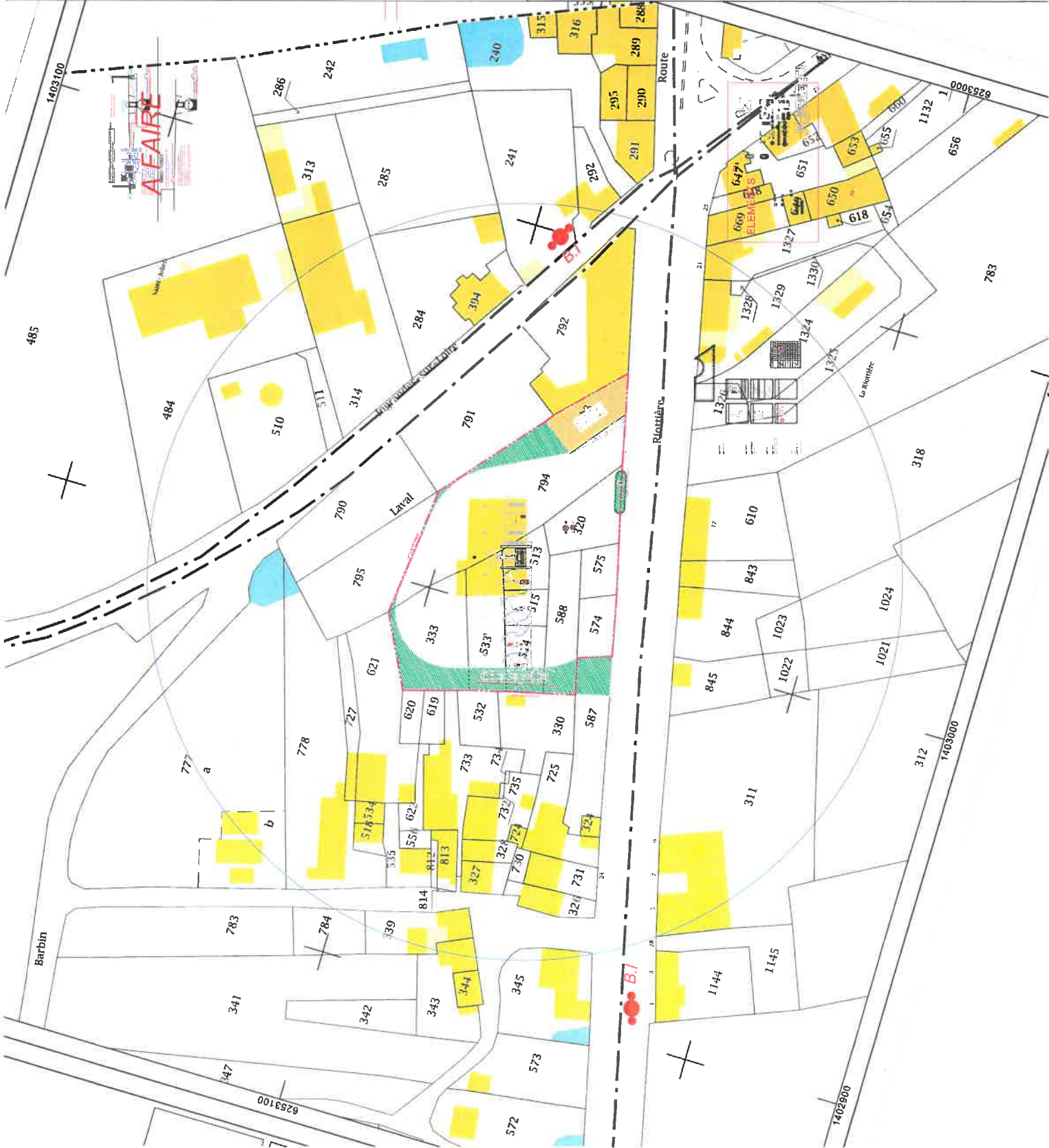
Le déclarant a confirmé avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Date de la déclaration initiale : .....

Le déclarant a demandé à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges : .....

<sup>1</sup> D : Régime de déclaration, DC : Régime de déclaration avec contrôle périodique.  
<sup>2</sup> Les prescriptions générales ministérielles sont également consultables sur le site internet : <http://www.ineris.fr/aida/>





**LEGENDE : REVETEMENTS FUTURS**

- ROUILLANT BÉTON
- EMPECHES VERTS
- DALE DE REPARATION
- SECTION LOT
- AUTRE REVETEMENT

**VALIDATION DU PLAN**

REGULARITE

CONFORMITE TERRAIN

VALIDITE DOCUMENTAIRE

**SOURCES DU FOND PLAN**

- COULEUR BLEUE DU PHOTO (pas de base)
- PLAN CADASTRAL (pas de base)
- RELIEF NUMERIQUE COMMERCE (pas de base)
- HAUTE PRESSION - COMMERCE OU COMBAT
- FOND DE PLAN AEROPHOTO INFORMATIONNELLE
- PLAN PAYSAGE INCORPORÉ CHEZ LE CLIENT
- FOND DE PLAN ARCHITECTE (pas de base)
- RELIEF ORTHOMETRIE (pas de base)

**LEGENDE : RESEAUX DIVERS**

- RESEAU ELECTRIQUE
- RESEAU GAZ
- RESEAU EAU
- RESEAU CANALISATION
- RESEAU FIBRE OPTIQUE
- RESEAU TELECOM
- RESEAU CABLE
- RESEAU TV

**VALIDATIONS DES ELEMENTS PRINCIPAUX**

- COULISSE
- APPAREILS DE DISTRIBUTION
- APPAREILS
- ALIMENTATION DES RESEAUX
- QUAIERES RESEAUX HYDRAULIQUES
- RESEAUX LOCAUX
- LIGNAGES
- INSTALLATION EN PAYSAGE
- POSITION DES RESEAUX
- RESEAUX
- RESEAUX



**INTERMARCHÉ**  
LA RIOTTIERE  
49123 INGRANDES - LE FRESNES SUR LOIR

**ICPE CADASTRE**

**TSG**  
TOKHEIM SERVICES FRANCE  
Parc d'activités de Bignon - 5 rue Lavallée  
44110 BRETIGNES  
Tél: 02.51.77.28.28 Fax: 02.51.77.87.82

Service	Dessiné par	Vérifié par	Date d'origine	Fichier
555	R.L.	T.ZEMEN	10.11.17	INTERMARCHÉ ENQUÊTES/PROJ/02/2020/04

Type de Plan:	<input type="checkbox"/> APS	<input checked="" type="checkbox"/> ICPE	<input type="checkbox"/> EXE	<input type="checkbox"/> ICPE	<input type="checkbox"/> DOE	<input type="checkbox"/> DCE		
N° Plan:	569635					49123	08.04	1/500
N° Dossier:	Code postal					N° Plan	Echelle	

Les plans TSG sont réalisés sur les données techniques en vigueur à la date de leur réalisation. Elles sont susceptibles d'être modifiées sans préavis et sans notification préalable.





LEGENDE : RELEVEMENTS FUTURS

- RELEVEMENT FINISSE
- RELEVEMENT LITON
- RELEVEMENT VERT
- DATE DE RELEVEMENT
- RELEVEMENT
- RELEVEMENT

**LEGÈRE : ASSAISSEMENT**

BASE ASSAISSEMENT (B.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)

**LEGÈRE : RESEAUX DIVERS**

RESEAU D'EAU  
 RESEAU D'EGOUT  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE

**VALIDATION DU PLAN**

NOUVEAU BORDUREL  
 LE: / /

COMPLÈTEMENT RELEVÉ  
 LE: / /

RELEVÉ PARTIEL  
 LE: / /

**SOURCES DU FOND PLAN**

- DOSSIER MAÎTRE OU PHOTOS (avec l'échelle)
- PLAN CADASTRAL (plans à jour (échéché))
- RELEVÉ DOMAINE COMMERCIAL (avec l'échelle)
- RELEVÉ PRÉCIS - COMMERCE OU DOMICILE
- FOND DE PLAN ARCHITECTE INFORMATIONNEL
- PLAN DÉTAILS RELEVÉS CHEZ LE CLIENT
- FOND DE PLAN ARCHITECTE (avec l'échelle)
- RELEVÉ OCCASIONNEL (avec l'échelle)

En l'absence de données, des mesures sont prises sur le terrain et les différences sont prises en compte. Les mesures sont effectuées sur le terrain et les différences sont prises en compte. Les mesures sont effectuées sur le terrain et les différences sont prises en compte.

**VALIDATION DES ÉLÉMENTS PRINCIPAUX**

- CUIVE
- APPAREILS DE RÉCHAUFFEMENT
- APPAREILS
- APPAREILS POUR AIR CLIMATISÉ
- DIAGNOSTIC ÉLECTRIQUE INTÉRIEUR
- BOISERIE EN LOCAL
- LAVABES
- MÉTALLISATION ÉLECTRIQUE
- POSITION DES ET RELEVÉS EP
- POSITION TUBES
- ORFÈVRE

**ASSAISSEMENT**

BASE ASSAISSEMENT (B.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)

**RESEAUX DIVERS**

RESEAU D'EAU  
 RESEAU D'EGOUT  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE

**VALIDATION DU PLAN**

NOUVEAU BORDUREL  
 LE: / /

COMPLÈTEMENT RELEVÉ  
 LE: / /

RELEVÉ PARTIEL  
 LE: / /

**SOURCES DU FOND PLAN**

- DOSSIER MAÎTRE OU PHOTOS (avec l'échelle)
- PLAN CADASTRAL (plans à jour (échéché))
- RELEVÉ DOMAINE COMMERCIAL (avec l'échelle)
- RELEVÉ PRÉCIS - COMMERCE OU DOMICILE
- FOND DE PLAN ARCHITECTE INFORMATIONNEL
- PLAN DÉTAILS RELEVÉS CHEZ LE CLIENT
- FOND DE PLAN ARCHITECTE (avec l'échelle)
- RELEVÉ OCCASIONNEL (avec l'échelle)

**VALIDATION DES ÉLÉMENTS PRINCIPAUX**

- CUIVE
- APPAREILS DE RÉCHAUFFEMENT
- APPAREILS
- APPAREILS POUR AIR CLIMATISÉ
- DIAGNOSTIC ÉLECTRIQUE INTÉRIEUR
- BOISERIE EN LOCAL
- LAVABES
- MÉTALLISATION ÉLECTRIQUE
- POSITION DES ET RELEVÉS EP
- POSITION TUBES
- ORFÈVRE

**ASSAISSEMENT**

BASE ASSAISSEMENT (B.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)

**RESEAUX DIVERS**

RESEAU D'EAU  
 RESEAU D'EGOUT  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE

**VALIDATION DU PLAN**

NOUVEAU BORDUREL  
 LE: / /

COMPLÈTEMENT RELEVÉ  
 LE: / /

RELEVÉ PARTIEL  
 LE: / /

**SOURCES DU FOND PLAN**

- DOSSIER MAÎTRE OU PHOTOS (avec l'échelle)
- PLAN CADASTRAL (plans à jour (échéché))
- RELEVÉ DOMAINE COMMERCIAL (avec l'échelle)
- RELEVÉ PRÉCIS - COMMERCE OU DOMICILE
- FOND DE PLAN ARCHITECTE INFORMATIONNEL
- PLAN DÉTAILS RELEVÉS CHEZ LE CLIENT
- FOND DE PLAN ARCHITECTE (avec l'échelle)
- RELEVÉ OCCASIONNEL (avec l'échelle)

**VALIDATION DES ÉLÉMENTS PRINCIPAUX**

- CUIVE
- APPAREILS DE RÉCHAUFFEMENT
- APPAREILS
- APPAREILS POUR AIR CLIMATISÉ
- DIAGNOSTIC ÉLECTRIQUE INTÉRIEUR
- BOISERIE EN LOCAL
- LAVABES
- MÉTALLISATION ÉLECTRIQUE
- POSITION DES ET RELEVÉS EP
- POSITION TUBES
- ORFÈVRE

**ASSAISSEMENT**

BASE ASSAISSEMENT (B.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)

**RESEAUX DIVERS**

RESEAU D'EAU  
 RESEAU D'EGOUT  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE

**VALIDATION DU PLAN**

NOUVEAU BORDUREL  
 LE: / /

COMPLÈTEMENT RELEVÉ  
 LE: / /

RELEVÉ PARTIEL  
 LE: / /

**SOURCES DU FOND PLAN**

- DOSSIER MAÎTRE OU PHOTOS (avec l'échelle)
- PLAN CADASTRAL (plans à jour (échéché))
- RELEVÉ DOMAINE COMMERCIAL (avec l'échelle)
- RELEVÉ PRÉCIS - COMMERCE OU DOMICILE
- FOND DE PLAN ARCHITECTE INFORMATIONNEL
- PLAN DÉTAILS RELEVÉS CHEZ LE CLIENT
- FOND DE PLAN ARCHITECTE (avec l'échelle)
- RELEVÉ OCCASIONNEL (avec l'échelle)

**VALIDATION DES ÉLÉMENTS PRINCIPAUX**

- CUIVE
- APPAREILS DE RÉCHAUFFEMENT
- APPAREILS
- APPAREILS POUR AIR CLIMATISÉ
- DIAGNOSTIC ÉLECTRIQUE INTÉRIEUR
- BOISERIE EN LOCAL
- LAVABES
- MÉTALLISATION ÉLECTRIQUE
- POSITION DES ET RELEVÉS EP
- POSITION TUBES
- ORFÈVRE

**ASSAISSEMENT**

BASE ASSAISSEMENT (B.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)

**RESEAUX DIVERS**

RESEAU D'EAU  
 RESEAU D'EGOUT  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE

**VALIDATION DU PLAN**

NOUVEAU BORDUREL  
 LE: / /

COMPLÈTEMENT RELEVÉ  
 LE: / /

RELEVÉ PARTIEL  
 LE: / /

**SOURCES DU FOND PLAN**

- DOSSIER MAÎTRE OU PHOTOS (avec l'échelle)
- PLAN CADASTRAL (plans à jour (échéché))
- RELEVÉ DOMAINE COMMERCIAL (avec l'échelle)
- RELEVÉ PRÉCIS - COMMERCE OU DOMICILE
- FOND DE PLAN ARCHITECTE INFORMATIONNEL
- PLAN DÉTAILS RELEVÉS CHEZ LE CLIENT
- FOND DE PLAN ARCHITECTE (avec l'échelle)
- RELEVÉ OCCASIONNEL (avec l'échelle)

**VALIDATION DES ÉLÉMENTS PRINCIPAUX**

- CUIVE
- APPAREILS DE RÉCHAUFFEMENT
- APPAREILS
- APPAREILS POUR AIR CLIMATISÉ
- DIAGNOSTIC ÉLECTRIQUE INTÉRIEUR
- BOISERIE EN LOCAL
- LAVABES
- MÉTALLISATION ÉLECTRIQUE
- POSITION DES ET RELEVÉS EP
- POSITION TUBES
- ORFÈVRE

**ASSAISSEMENT**

BASE ASSAISSEMENT (B.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)

**RESEAUX DIVERS**

RESEAU D'EAU  
 RESEAU D'EGOUT  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE

**VALIDATION DU PLAN**

NOUVEAU BORDUREL  
 LE: / /

COMPLÈTEMENT RELEVÉ  
 LE: / /

RELEVÉ PARTIEL  
 LE: / /

**SOURCES DU FOND PLAN**

- DOSSIER MAÎTRE OU PHOTOS (avec l'échelle)
- PLAN CADASTRAL (plans à jour (échéché))
- RELEVÉ DOMAINE COMMERCIAL (avec l'échelle)
- RELEVÉ PRÉCIS - COMMERCE OU DOMICILE
- FOND DE PLAN ARCHITECTE INFORMATIONNEL
- PLAN DÉTAILS RELEVÉS CHEZ LE CLIENT
- FOND DE PLAN ARCHITECTE (avec l'échelle)
- RELEVÉ OCCASIONNEL (avec l'échelle)

**VALIDATION DES ÉLÉMENTS PRINCIPAUX**

- CUIVE
- APPAREILS DE RÉCHAUFFEMENT
- APPAREILS
- APPAREILS POUR AIR CLIMATISÉ
- DIAGNOSTIC ÉLECTRIQUE INTÉRIEUR
- BOISERIE EN LOCAL
- LAVABES
- MÉTALLISATION ÉLECTRIQUE
- POSITION DES ET RELEVÉS EP
- POSITION TUBES
- ORFÈVRE

**ASSAISSEMENT**

BASE ASSAISSEMENT (B.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)  
 LIAISON ASSAISSEMENT (L.A.)

**RESEAUX DIVERS**

RESEAU D'EAU  
 RESEAU D'EGOUT  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE  
 RESEAU D'EAU CHAUDE  
 RESEAU D'EAU FROIDE

**VALIDATION DU PLAN**

NOUVEAU BORDUREL  
 LE: / /

COMPLÈTEMENT RELEVÉ  
 LE: / /

RELEVÉ PARTIEL  
 LE: / /

**SOURCES DU FOND PLAN**

- DOSSIER MAÎTRE OU PHOTOS (avec l'échelle)
- PLAN CADASTRAL (plans à jour (échéché))
- RELEVÉ DOMAINE COMMERCIAL (avec l'échelle)
- RELEVÉ PRÉCIS - COMMERCE OU DOMICILE
- FOND DE PLAN ARCHITECTE INFORMATIONNEL
- PLAN DÉTAILS RELEVÉS CHEZ LE CLIENT
- FOND DE PLAN ARCHITECTE (avec l'échelle)
- RELEVÉ OCCASIONNEL (avec l'échelle)

**VALIDATION DES ÉLÉMENTS PRINCIPAUX**

- CUIVE
- APPAREILS DE RÉCHAUFFEMENT
- APPAREILS
- APPAREILS POUR AIR CLIMATISÉ
- DIAGNOSTIC ÉLECTRIQUE INTÉRIEUR
- BOISERIE EN LOCAL
- LAVABES
- MÉTALLISATION ÉLECTRIQUE
- POSITION DES ET RELEVÉS EP
- POSITION TUBES
- ORFÈVRE

**Intermarché**

**INTERMARCHÉ  
LA RIOTTIÈRE  
49123 INGRANDES - LE FRESNES SUR LOIF**

**ICPE MASSE**

**TSG**  
 TOKHEIM SERVICES FRANCE  
 Parc d'activités de Bèzen - 5 rue Lavoisier  
 49123 INGRANDES  
 Tél: 02.51.77.87.82 Fax: 02.51.77.87.82

Service Dessiné par: Validé par: Date d'origine: Fichier: **RELEVEMENTS FUTURS**

Int	Date	Échelle	Validé par	Modifications / Observations
001	15.11.17	1/200	...	...

Type de Plan:  APS  APD  EXE  ICPE  DOE

**569635** **49123** **08.03** **1/200**

Numéro Dossier: Code postal: N° Plan: Échelle

